

Vexin-sur-Epte

infos

le 8 janvier 2020

La commune s'engage pour la stérilisation des chats errants.

La commune de Vexin-sur-Epte est confrontée depuis plusieurs années à la prolifération de chats errants ce qui engendre, de multiples nuisances et de nombreuses plaintes de la part des habitants. Pour protéger ces chats et assurer la tranquillité et la salubrité publique, la stérilisation est le meilleur moyen.

La diminution de la surpopulation des chats errants relève du pouvoir de police du maire. L'article L.211-27 du code rural et de la pêche offre la possibilité au maire de faire capturer les chats non identifiés, puis de les relâcher sur le lieu de la capture après avoir fait procéder à leur stérilisation et identification. Ce dispositif définit le statut de « chats libres » qui reconnaît l'existence de ces félins non rattachés à un foyer. Les chats sont identifiés au nom de l'association partenaire.

C'est pourquoi, la commune de Vexin-sur-Epte a acté un partenariat avec l'école du chat de Fourges, afin d'organiser la stérilisation des « chats libres » du territoire. Une première étape avant la signature d'une convention avec l'association 30 millions d'amis et une clinique vétérinaire. La commune pourra ainsi bénéficier de tarifs réduits, mais également du soutien logistique (trappage, soins post-opératoires, remise en liberté).

Il est rappelé aux propriétaires de chats que l'identification est une obligation et permettra en toutes circonstances de retrouver son propriétaire.

